

« ques qu'ils puissent traiter ,• circonstances et dépendances, en
 •< quelque langue , en quelque sorte et manière que ce puisse
 « être, et de quelques lieux que l'exposant les puisse tirer ; tant
 « sur les copies imprimées dans le royaume de France ou païs
 « étrangers, que sur les manuscrits qui pourroient tomber en-
 « tre les mains de l'exposant ou des siens ; les faire vendre et
 « débiter dans toute l'étendue de notre souveraineté en vertu
 « des présentes, sans qu'il soit obligé de nous demander d'au-
 « très privilèges et d'obtenir aucune autre permission , et ce ,
 « pendant trente années consécutives à commencer du jour des
 « présentes. »

Les imprimeurs de Lyon, poussés par Molin, qui leur faisait craindre la concurrence que pourrait leur faire Le Rouge en venant s'établir en Dombes, d'où il était facile de faire écouler en fraude au dehors les ouvrages sortis de ses presses, firent enlever aux barrières les caractères et le papier qu'il conduisait à Trévoux, débauchèrent les ouvriers qu'il avait engagés, battirent et maltraitèrent ceux qui voulurent le suivre. Deux seulement vinrent avec lui, malgré les coups qu'ils avaient reçus et les menaces qu'on leur avait faites « de leur briser et rompre
 « les jambes s'ils travaillent dans la souveraineté(1). » Le Rouge s'établit dans l'ancien couvent des religieux du tiers-ordre de Saint-François, où il fit poser deux presses.

Les officiers de Lyon refusèrent de faire droit à Le Rouge, qui demandait la restitution de ses marchandises. Le duc du Maine s'en plaignit à M. de Pontchartrain, qui, par son intervention, mit fin à ce différend. Voici la lettre du duc du Maine à M. de Pontchartrain :

« M. de Chamillard m'a témoigné de la part de M. de Pontchartrain qu'il désapprouvoit fort l'insulte qu'on a faite, à Lyon, au directeur de mon imprimerie, et qu'il n'attendoit qu'un plus grand éclaircissement pour luy faire faire raison. Voicy précisément de quoi il s'agit.

« Mon imprimeur ayant acheté six ballots de papier à Lyon,

(1) Arch. de l'Empire, carton K, 1172.